

EXTRAIT

**Du Registre des Délibérations
du C.C.A.S.**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET,
CUENOT et BULIARD,
Monsieur MICHAUD.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Madame CUENOT à Madame BOBILLIER.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

FINANCES – Compte de gestion 2025

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable assignataire de la collectivité récapitule l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle, y compris celles qu'il a effectuées durant la journée complémentaire.

Ce compte présente :

- la situation au début de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion,
- la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture,

- le développement des opérations effectuées au titre du budget et les résultats de celui-ci.

Le résultat de l'exercice, le résultat de clôture ainsi que l'exécution du budget par chapitre sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif du dernier exercice.

44595 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	60 837,82		-10 315,21		50 522,61
Fonctionnement	355 872,38		-1 839,10		354 033,28
TOTAL I	416 710,20		-12 154,31		404 555,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	416 710,20		-12 154,31		404 555,89

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Émettent un avis favorable sur le compte de gestion 2025 tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

La Vice-Présidente,



Bénédicte HERARD

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES						
Prévisions budgétaires totales (a)	165 742,20		4 859 714,38		5 025 456,58	
Titres de recette émis (b)	58 711,79		4 576 888,75		4 635 600,54	
Réductions de titres (c)			139 658,28		139 658,28	
Recettes nettes (d = b - c)	58 711,79		4 437 230,47		4 495 942,26	
DEPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)	165 742,20		4 705 786,38		4 871 528,58	
Mandats émis (f)	69 478,61		4 478 775,16		4 548 253,77	
Annulations de mandats (g)	451,61		39 705,59		40 157,20	
Dépenses nettes (h = f - g)	69 027,00		4 439 069,57		4 508 096,57	
RESULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent				1 839,10		12 154,31
(h - d) Déficit	10 315,21					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

44595 - PONTARLIER-CCAS

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	60 837,82		-10 315,21		50 522,61
Fonctionnement	355 872,38		-1 839,10		354 033,28
TOTAL I	416 710,20		-12 154,31		404 555,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	416 710,20		-12 154,31		404 555,89

Acte à classer

DEL_20260224_1

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-27T10-03-17.00 (MI267895848)

Identifiant unique de l'acte :

025-262506405-20260224-DEL_20260224_1-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - Compte de gestion 2025

Date de décision : 24/02/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 1 - FINANCES - Compte de gestion Multicanal : Non
2025.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/02/26 à 10:03

Par JEBRANI Eleonore

Transmis

Date 27/02/26 à 10:03

Par JEBRANI Eleonore

Accusé de réception

Date 27/02/26 à 10:07

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET,
CUENOT et BULIARD,
Monsieur MICHAUD.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Madame CUENOT à Madame BOBILLIER.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 9

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

FINANCES – Compte Administratif 2025

L'arrêté des comptes d'une Collectivité Territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président du CCAS, après transmission du compte de gestion établi par le comptable public. Le compte de gestion 2025 du comptable est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2025.

Les chiffres du Compte Administratif 2025 sont présentés dans le rapport de synthèse joint en annexe.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À la majorité, par huit voix pour, zéro voix contre et une abstention,

Approuvent le compte administratif 2025, étant précisé que Monsieur
GENRE quitte la séance et cède la Présidence à Madame HERARD.

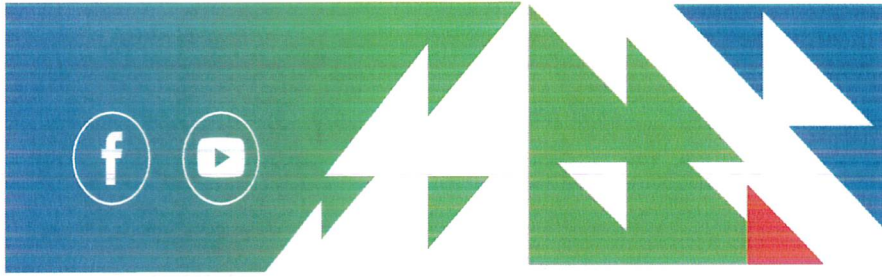
Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation



La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD



CCAS



Compte Administratif 2025

[Conseil d'administration du 24 février 2026](#)

N° d'identification d'Etablissement

262 506 405 00030 – Code APE 8899B

Sommaire

Préambule	1
Partie 1 : Données générales du CA 2025	2
➤ Résultats de l'exercice 2025	3
➤ Présentation des épargnes	4
➤ Dette	5
➤ Evolution des résultats de 2022 à 2025	5
Partie 2 : Réalisations de l'exercice 2025	6
➤ Exercice 2025 - Section de fonctionnement	7
➤ Exercice 2025 - Section d'investissement	8
➤ Exercice 2025 – Détermination de l'affectation du résultat	9
➤ Exercice 2025 – Evolution des Dépenses et des Recettes Réelles de fonctionnement de 2018 à 2025	10
Partie 3 : Analyse de l'exercice 2025	11
➤ Analyse de la section de fonctionnement	12
➤ Analyse de la section d'investissement	22

Le document budgétaire établi conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M57 applicables aux CCAS peut être consulté sur demande à :
ccas@ville-pontarlier.com

Préambule

Le Compte Administratif (CA) termine le cycle budgétaire annuel. Il est le document de la collectivité qui constate l'exécution du budget de l'année écoulée. Il retrace donc toutes les dépenses et les recettes réalisées au cours d'une année. Il a aussi pour objectif de présenter les résultats comptables de l'exercice.

La présentation du Compte Administratif est un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité ; l'ordonnateur (le Président) rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif doit être en tout point conforme au compte de gestion, ce dernier retraçant les opérations du comptable pour le compte du CCAS, en application du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

Tout comme le budget, le Compte Administratif est présenté en deux sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- L'investissement qui concerne le patrimoine et engage la collectivité sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Le Compte Administratif matérialise la réalité de l'exécution et constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette différence va constituer les résultats et conclura soit à une capacité soit à un besoin de financement.

Partie 1

Données générales du CA 2025

Résultats de l'exercice 2025

Le montant du Compte Administratif 2025 s'élève à 4.9 M€ en recettes et à 4.5 M€ en dépenses. Il s'articule de la façon suivante :

Recettes	
Recettes réelles	4 435 834,56
Recettes d'ordre	60 107,70
Reprise résultat N-1	416 710,20
Recettes totales	4 912 652,46

Dépenses	
Dépenses réelles	4 447 988,87
Dépenses d'ordre	60 107,70
Reprise résultat N-1	-
Dépenses totales	4 508 096,57

Les opérations réelles se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs contrairement aux opérations d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers. Les opérations d'ordre sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'élève à 404 K€ et le résultat net (comprenant les restes à réaliser) est de 379 K€.

Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

	A	B	C=A-B	D	E=C+D	F	H=E-F
	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat propre à 2025	Reprise résultat 2024	Resultat de clôture brut 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat net 2025
Fonctionnement	4 437 230,47	4 439 069,57	- 1 839,10	355 872,38	354 033,28		354 033,28
Investissement	58 711,79	69 027,00	- 10 315,21	60 837,82	50 522,61	25 474,76	25 047,85
TOTAL	4 495 942,26	4 508 096,57	- 12 154,31	416 710,20	404 555,89	25 474,76	379 081,13

Pour information, les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N mais qui donneront lieu à un paiement sur l'exercice N+1. En recettes, les restes à réaliser correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Présentation des épargnes

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts des emprunts. Ce ratio mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute reprend l'épargne de gestion à laquelle sont ajoutées les charges d'intérêts des emprunts. Cette épargne est affectée directement à la couverture des dépenses d'investissement.

L'épargne nette ajoute à l'épargne brute le montant du remboursement du capital de la dette et mesure donc l'épargne disponible après le financement des remboursements de la dette.

Evolution des différentes épargnes des exercices 2022 à 2025						
	C.A 2022 retraité	C.A 2023 retraité	C.A 2024 retraité	C.A 2025 retraité	Evolution 25/24	%
Dépenses de gestion (A) <i>dont frais de personnel</i>	3 796 691 € 3 142 491 €	4 102 512 € 3 408 128 €	4 253 903 € 3 525 749 €	4 392 304 € 3 638 903 €	138 401 € 113 154 €	3% 3%
Recettes réelles de fonctionnement (B)	3 858 123 €	4 061 121 €	4 550 921 €	4 422 790 €	-128 131 €	-3%
Epargne de gestion (C=B-A)	61 433 €	-41 391 €	297 018 €	30 486 €	-266 532 €	
Intérêts de la dette hors indemnités compensatrices liées à réaménagement (D)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne brute (E=C-D)	61 433 €	-41 391 €	297 018 €	30 486 €	-266 532 €	
Remboursement de dette hors emprunt de refinancement (F)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Epargne nette (G=E-F)	61 433 €	-41 391 €	297 018 €	30 486 €	-266 532 €	
Taux d'épargne nette (H=G/B)	1,59%	-1,02%	6,53%	0,69%		

Les dépenses et les recettes prises en compte dans ce calcul sont retraitées. En effet, les dépenses spécifiques (chapitre 67) et les recettes spécifiques (chapitre 77) ne sont pas comptabilisées car il ne s'agit pas de dépenses ou de recettes durables.

L'épargne brute 2025 est positive, elle s'élève à 30 K€.

Elle est en diminution de 266 K€ par rapport à 2024 et s'explique par :

- une hausse de réalisation des frais de personnel de 3%,
- une hausse des charges générales de 6%,
- une hausse des produits de services de 28%,
- une baisse des dotations, subventions et participation de 3%.

EVOLUTION DE L'EPARGNE NETTE DE 2022 A 2025



Dettes

Au 31 décembre 2025, le CCAS n'a aucune dette à rembourser.

Evolution des résultats de 2022 à 2025

		2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice (A)	30 725 €	-70 697 €	262 854 €	-1 839 €
	Evolution du résultat propre	115 208 €	-101 422 €	333 551 €	-264 693 €
	Reprise résultats N-1 (B)	132 990 €	163 715 €	93 018 €	355 872 €
	Résultat cumulé (C=A+B)	163 715 €	93 018 €	355 872 €	354 033 €
	Evolution du résultat cumulé	30 725 €	-70 697 €	262 854 €	-1 839 €
Investissement	Résultat propre à l'exercice (D)	-3 924 €	4 121 €	42 687 €	-10 315 €
	Evolution du résultat propre	75 073 €	8 045 €	38 566 €	-53 002 €
	Reprise résultats N-1 (E)	17 954 €	14 030 €	18 151 €	60 838 €
	Résultat cumulé (F=D+C)	14 030 €	18 151 €	60 838 €	50 523 €
	Evolution du résultat cumulé	-3 924 €	4 121 €	42 687 €	-10 315 €
Fonctionnement + Investissement	Résultat propre à l'exercice (G=A+D)	26 800 €	-66 576 €	305 541 €	-12 154 €
	Evolution du résultat propre	190 282 €	-93 376 €	372 117 €	-317 695 €
	Reprise résultats N-1 (H=B+E)	150 944 €	177 744 €	111 169 €	416 710 €
	Résultat cumulé (I=C+F)	177 744 €	111 169 €	416 710 €	404 555 €
	Evolution du résultat cumulé	26 800 €	-66 576 €	305 541 €	-12 154 €

Le résultat cumulé au 31/12/2025 s'élève environ à 404 K€.

Il correspond au résultat propre de l'exercice (-12 K€) auquel il convient d'ajouter la reprise des résultats de l'année N-1 (416 K€).

En d'autres termes, sans la reprise des résultats excédentaires des années antérieures, le compte administratif 2025 du CCAS présenterait un déficit de 12 K€.

Partie 2

Réalisations de l'exercice 2025

Exercice 2025

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de service, etc...) et des produits (participations des familles, subventions des différents partenaires, etc...) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

Ces opérations n'affectent pas le patrimoine de la collectivité.

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 4 391 K€ (hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles).

Les recettes réelles retraitées de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 4 778 K€.

DEPENSES					
Chapitre	Libellé nature	Prévisions (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
011	Charges à caractère général	709 143,00	629 550,26	79 592,74	89%
012	Charges de personnel	3 766 944,00	3 638 902,87	128 041,13	97%
65	Autres charges de gestion courante	138 972,00	123 851,02	15 120,98	89%
67	Charges spécifiques	1 000,00	-	1 000,00	0%
68	Dotations aux provisions	-	-	-	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	-	-	-	0%
	Total des dépenses réelles	4 616 059,00	4 392 304,15	223 754,85	95%
023	Virement à la section d'investissement	20 774,38	-	20 774,38	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 953,00	46 765,42	22 187,58	68%
	Total des dépenses d'ordre	89 727,38	46 765,42	42 961,96	52%
	Total général	4 705 786,38	4 439 069,57	266 716,81	94%

RECETTES					
Chapitre	Libellé nature	Prévisions (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
013	Atténuation de charges	76 597,00	159 379,36	82 782,36	208%
70	Produits des services	884 600,00	973 025,26	88 425,26	110%
74	Dotations, subventions et participations	3 511 535,00	3 273 214,56	238 320,44	93%
75	Autres produits de gestion courante	14 765,00	17 171,13	2 406,13	116%
77	Produits spécifiques	3 000,00	1 097,88	1 902,12	37%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	355 872,38	355 872,38	-	100%
	Total des recettes réelles	4 846 369,38	4 779 760,57	66 608,81	99%
042	Amortissement des subventions	13 345,00	13 342,28	2,72	100%
	Total des recettes d'ordre	13 345,00	13 342,28	2,72	100%
	Total général	4 859 714,38	4 793 102,85	66 611,53	99%

Résultat de fonctionnement	153 928,00	354 033,28
----------------------------	------------	------------

Exercice 2025

Section d'investissement

DEPENSES					
Chapitre	Libellé nature	Prévisions (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
20	Immobilisations incorporelles	13 200,00	5 132,56	8 067,44	39%
21	Immobilisations corporelles	102 137,00	50 552,16	51 584,84	49%
23	Immobilisations en cours	37 060,20	-	37 060,20	0%
13	Subventions	-	-	-	0%
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1	-	-	-	0%
	Total des dépenses réelles	152 397,20	55 684,72	96 712,48	37%
040	Amortissement des subventions	13 345,00	13 342,28	2,72	100%
	Total des dépenses d'ordre	13 345,00	13 342,28	2,72	100%
	Total général	165 742,20	69 027,00	96 715,20	42%

RECETTES					
Chapitre	Libellé nature	Prévisions (A)	Réalisations (B)	Disponible (C=A-B)	Taux d'exécution (D=B/A)
10	Dotations	4 395,00	4 395,58	0,58	100%
13	Subventions	10 782,00	7 550,79	- 3 231,21	70%
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	0%
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	60 837,82	60 837,82	-	100%
	Total des recettes réelles	76 014,82	72 784,19	- 3 230,63	96%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 953,00	46 765,42	- 22 187,58	68%
021	Virement de la section de fonctionnement	20 774,38	-	- 20 774,38	0%
	Total des recettes d'ordre	89 727,38	46 765,42	- 42 961,96	52%
	Total général	165 742,20	119 549,61	- 46 192,59	72%

Résultat d'investissement	-	50 522,61
---------------------------	---	-----------

Résultat de clôture	153 928,00	404 555,89
---------------------	------------	------------

Exercice 2025

Détermination de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Dépenses réelles (A)	4 616 059,00	4 392 304,15
Dépenses d'ordre (B)	89 727,38	46 765,42
Total général - Dépenses (C=A+B)	4 705 786,38	4 439 069,57
Recettes réelles (D)	4 846 369,38	4 779 760,57
Recettes d'ordre (E)	13 345,00	13 342,28
Total général - Recettes (F=D+E)	4 859 714,38	4 793 102,85

Résultat de fonctionnement (G=F-C)	153 928,00	354 033,28
---	-------------------	-------------------

Section d'investissement	Prévisions	Prévisions
Dépenses réelles (H)	152 397,20	55 684,72
Dépenses d'ordre (I)	13 345,00	13 342,28
Total général - Dépenses (J=H+I)	165 742,20	69 027,00
Recettes réelles (K)	76 014,82	72 784,19
Recettes d'ordre (L)	89 727,38	46 765,42
Total général - Recettes (M=K+L)	165 742,20	119 549,61

Résultat d'investissement (N=M-J)	0,00	50 522,61
--	-------------	------------------

Résultat de clôture (O=G+N)	153 928,00	404 555,89
------------------------------------	-------------------	-------------------

Détermination de l'affectation du résultat

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (G)	354 033,28
---	------------

Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (N)	50 522,61
Restes à réaliser en dépenses (P)	25 474,76
Restes à réaliser en recettes (Q)	-
Solde d'investissement avec Restes à Réaliser (R=N-P+Q)	25 047,85

Proposition d'affectation du résultat

Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (S)	-
---	---

Affectation possible (T=S si G>S sinon T=G)	-
---	---

Solde du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (R.002) (U=G-T)	354 033,28
---	------------

Disponible "net" pour BP 2026 (résultats 2025 - RAR investissement 2025) (V=G+R)	379 081,13
---	-------------------

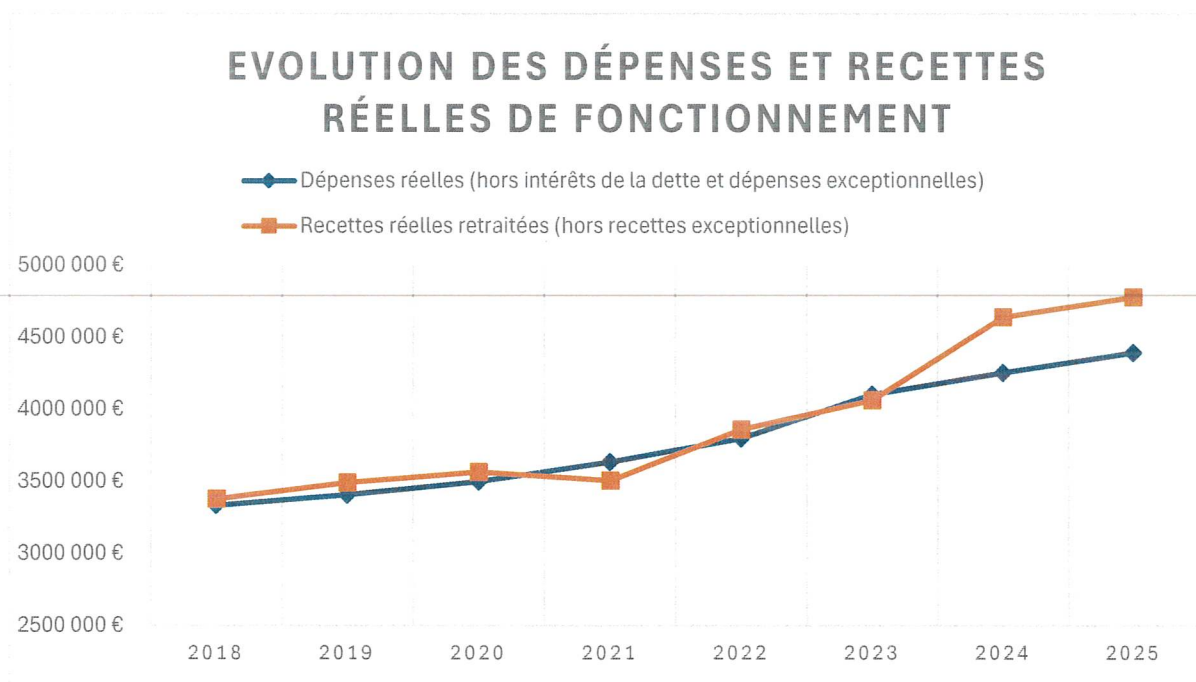
Après prise en compte des restes à réaliser, le solde disponible pour le BP 2026 est de 379 K€.

Exercice 2025

Evolution des Dépenses et des Recettes Réelles de fonctionnement de 2018 à 2025

Années	Dépenses réelles	Variation en %	Recettes réelles retraitées	Variation en %	Variation en % RRF/DRF
	(hors intérêts de la dette et dépenses exceptionnelles)		(hors recettes exceptionnelles)		
2018	3 333 981 €	7,30%	3 377 771 €	10,16%	2,86%
2019	3 405 286 €	2,14%	3 491 043 €	3,35%	1,21%
2020	3 498 262 €	2,73%	3 563 538 €	2,08%	-0,65%
2021	3 632 789 €	3,85%	3 504 103 €	-1,67%	-5,51%
2022	3 796 691 €	4,51%	3 858 123 €	10,10%	5,59%
2023	4 102 512 €	8,05%	4 061 121 €	5,26%	-2,79%
2024	4 253 903 €	3,69%	4 640 689 €	14,27%	10,58%
2025	4 392 304 €	3,25%	4 778 663 €	2,97%	-0,28%

Effet ciseau : les dépenses et les recettes évoluent de manière opposée ou les dépenses augmentent plus vite que les recettes.



Les dépenses réelles retraitées de fonctionnement ont augmenté de 137 K€ entre 2024 et 2025 soit en hausse de 3,23%.

Quant aux recettes réelles retraitées de fonctionnement, elles ont augmenté de 136 K€ entre 2024 et 2025 soit en évolution de 2,95%.

Contrairement à l'année 2024, l'évolution des dépenses est supérieure à celle des recettes. Ainsi, en 2025, un effet ciseau est constaté.

Partie 3

Analyse de l'exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre	Libellé nature	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Evolution En €	Evolution En %
011	Charges à caractère général	594 184,07	629 550,26	35 366,19	6%
012	Charges de personnel	3 525 748,63	3 638 902,87	113 154,24	3%
65	Autres charges de gestion courante	133 670,15	123 851,02	- 9 819,13	-7%
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	
68	Dotations aux provisions	300,00	-	- 300,00	-100%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	-	-	-	
	Total des dépenses réelles	4 253 902,85	4 392 304,15	138 401,30	3,3%
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 027,59	46 765,42	7 737,83	20%
	Total des dépenses d'ordre	39 027,59	46 765,42	7 737,83	20%
	Total général	4 292 930,44	4 439 069,57	146 139,13	3%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à près de 95%.

Par rapport aux prévisions budgétaires, un disponible de 224 K€ est constaté.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3% soit une augmentation de 137 K€ principalement due à des frais de personnel.

Dépenses de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, etc...) ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, etc...).

Chapitre	011-Charges à caractère Général	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
60	Achats et Variations de Stocks	114 121,00	98 167,94	15 953,06	86,02%
61	Services Extérieurs	506 350,00	452 781,02	53 568,98	89,42%
62	Autres Services Extérieurs	83 672,00	73 876,55	9 795,45	88,29%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00	4 724,75	275,25	94,50%
	Total	709 143,00	629 550,26	79 592,74	88,78%

Les charges générales représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre a été exécuté à hauteur de 88 %, contre 90 % en 2024. Un disponible de 79 K€ est constaté.

⇒ Subdivision 60 : achats et variation des stocks

Une différence entre les provisions et les réalisations de 15 K€ est constatée :

- + 7,8 K€ de dépenses de fluides,
- + 1,3 K€ d'alimentation,
- + 6,7 K€ de fournitures.

⇒ Subdivision 61 : services extérieurs :

Une différence entre les provisions et les réalisations de 53 K€ est constatée :

- + 29 K€ de prestations de services (en majorité dû aux livraisons de repas),
- + 17 K€ en versement à des organismes de formation (lié aux formations des apprentis),
- + 3 K€ de location de téléalarmes,
- + 4 K€ pour d'autres frais (frais d'intervenant extérieur, maintenance).

⇒ Subdivision 62 : autres services extérieurs :

Une différence entre les provisions et les réalisations de 9 K€ est constatée :

- + 1 K€ concernant les frais de refacturation entre la DNID (Service de la Ville)
- + 2 K€ dans les frais d'affranchissements,
- + 2,5 K€ dans les frais de missions, frais de conseil,
- + 2 K€ en fêtes et cérémonie,
- + 1,5 K€ dans d'autres frais (frais de catalogue, impression, les frais de réception).

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	011-Charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol en % 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
60	Achats et Variations de Stocks	97 588,00	94 096,45	98 167,94	579,94	0,59%
61	Services Extérieurs	420 274,00	429 208,81	452 781,02	32 507,02	7,73%
62	Autres Services Extérieurs	59 108,00	65 923,95	73 876,55	14 768,55	24,99%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	610,00	4 654,86	4 724,75	4 114,75	674,55%
	Total	577 580,00	593 884,07	629 550,26	51 970,26	9,00%

L'évolution des charges à caractère général s'explique principalement par la hausse des dépenses de services extérieurs, notamment l'assurance du personnel, la formation, la maintenance et la location immobilière, compensée en partie par une baisse de certaines prestations de services.

D'autres services extérieurs contribuent également à cette évolution, avec des frais liés au recrutement de la Direction et des facturations à la DNID.

Depuis 2024, une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique s'ajoute également aux charges.

Dépenses de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 012 - Charges de personnel

Chapitre	012-Charge de personnel	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
62	Autres Services Extérieurs	6 500,00	7 985,48	- 1 485,48	122,85%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	89 340,00	84 066,61	5 273,39	94,10%
64	Charges de Personnel	3 671 104,00	3 546 850,78	124 253,22	96,62%
	Total	3 766 944,00	3 638 902,87	128 041,13	96,60%

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	012-Charge de personnel	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
62	Autres Services Extérieurs	6 323,00	9 097,45	7 985,48	1 662,48	26,29%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	61 360,00	82 562,67	84 066,61	22 706,61	37,01%
64	Charges de Personnel	3 340 446,00	3 434 088,51	3 546 850,78	206 404,78	6,18%
	Total	3 408 129,00	3 525 748,63	3 638 902,87	230 773,87	6,77%

Dépenses de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses concerne principalement :

- Les secours d'urgence (chèques d'accompagnement personnalisés pour l'alimentation et l'hygiène, secours en argent, hébergement à l'hôtel...),
- Les aides diverses (transports, Noël...),
- Les subventions versées aux associations,
- La participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- La rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention d'Etat perçue au titre du Programme de Réussite Educative (PRE).

Chapitre	65-Autres charges de gestion courante	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
65133	Secours d'urgence	20 000,00	9 290,89	10 709,11	46,45%
65134	Aides	14 050,00	10 903,00	3 147,00	77,60%
6541	Créances admises en non-valeur	949,44	949,44	-	100,00%
6542	Créances éteintes	90,00	90,00	-	100,00%
6573	Subventions aux organismes publics	36 590,00	36 462,51	127,49	99,65%
65743	Subvention IMOWEB	2 500,00	2 500,00	-	100,00%
65748	Subventions aux associations	57 860,00	57 860,00	-	100,00%
658	Autres	6 932,56	5 795,18	1 137,38	83,59%
	Total	138 972,00	123 851,02	15 120,98	89,12%

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	65-Autres charges de gestion courante	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
65133	Secours d'urgence	8 311,00	19 172,71	9 290,89	11 882,89	143%
65134	Aides			10 903,00		
6532	Frais de Missions	530,00	-	-	530,00	-100%
6541	Créances admises en non-valeur	191,00	-	949,44	758,44	397%
6542	Créances éteintes	-	-	90,00	90,00	0%
6573	Subvention Organismes Publics	31 457,00	36 416,76	36 462,51	5 005,51	16%
65743	Subvention IMOWEB	-	-	2 500,00	2 500,00	0%
65748	Subventions aux associations	57 675,00	58 335,00	57 860,00	185,00	0%
658	Autres	2,00	19 745,00	5 795,18	5 793,18	289659%
	Total	98 166,00	133 669,47	123 851,02	25 685,02	26,16%

Dépenses de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 67 - Charges spécifiques

Ce chapitre comprend des charges spécifiques, auparavant appelé exceptionnelles.
Aucune charge spécifique n'a été réalisée en 2025.

Chapitre	67 - Charges spécifiques	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
67	Charges spécifiques	1 000,00	-	1 000,00	0,00%
	Total	1 000,00	-	1 000,00	0,00%

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	67 - Charges spécifiques	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
67	Charges spécifiques	18 341,00	-	-	18 341,00	100,00%
	Total	18 341,00	-	-	18 341,00	100,00%

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre	Libellé nature	Réalisations 2024	Réalisations 2025	Evolution En €	Evolution En %
013	Atténuation de charges	176 881,72	159 379,36	- 17 502,36	-10%
70	Produits des services	757 699,27	973 025,26	215 325,99	28%
74	Dotations, subventions et participations	3 575 558,85	3 273 214,56	- 302 344,29	-8%
75	Autres produits de gestion courante	37 531,44	17 171,13	- 20 360,31	-54%
77	Produits exceptionnels	3 250,00	1 097,88	- 2 152,12	-66%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	93 018,01	355 872,38	262 854,37	283%
	Total des recettes réelles	4 643 939,29	4 779 760,57	135 821,28	3%
042	Amortissement des subventions	4 863,53	13 342,28	8 478,75	174%
	Total des recettes d'ordre	4 863,53	13 342,28	8 478,75	174%
	Total général	4 648 802,82	4 793 102,85	144 300,03	103%

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre correspond à des remboursements opérés sur des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites (exemple : le remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale ou par l'assurance statutaire de la collectivité).

Chapitre	13-Atténuations de charges	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
6419	Remboursements sur rém. du personnel	71 500,00	154 892,36	83 392,36	216,63%
6459	Remboursement sur charges de SS	5 097,00	4 487,00	- 610,00	88,03%
	Total	76 597,00	159 379,36	82 782,36	208,08%

D'un montant de près de 176 K€, le chapitre 013 a été exécuté à hauteur de 208% en 2025.

Par rapport aux prévisions 2025, une plus-value de 82 K€ est constatée.

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	13-Atténuations de charges	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
6419	Remboursements sur rém. du personnel	122 544,00	171 685,72	154 892,36	32 348,36	26,40%
6459	Remboursement sur charges de SS	6 997,00	5 196,00	4 487,00	- 2 510,00	-35,87%
	Total	129 541,00	176 881,72	159 379,36	29 838,36	23,03%

Au niveau de ce chapitre, les réalisations 2025 sont les suivantes :

- Indemnités journalières (Assurance maladie et assurance privée du CCAS) : 154 K€,
- Remboursement droits syndicaux : 34,2 K€,
- Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement : 4,4 K€.

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les produits des services du domaine.

Chapitre	70-Produits des services et du domaine	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
706888	Participations des familles	495 000,00	579 636,70	84 636,70	117,10%
70848	Remboursement CCGP + EPCI pour le RPE	281 000,00	280 363,20	2 492,72	99,77%
70878		81 000,00	84 129,52		103,86%
7088	Produits des téléalarmes	27 600,00	28 895,84	1 295,84	104,70%
	Total	884 600,00	973 025,26	88 425,26	110,00%

Il comprend :

- Les participations des familles pour les crèches et micro-crèches, en augmentation de 84 K€ du fait des augmentations des tarifs CAF,
- Le remboursement à l'euro près par la CCGP du déficit des micro-crèches intercommunales,
- La participation des EPCI pour le Relais Petite Enfance,
- Les produits des téléalarmes.

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	70-Produits des services et du domaine	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
706888	Participations des familles	462 849,00	494 319,24	579 636,70	116 787,70	25,23%
70848	Remboursement CCGP + EPCI pour le RPE	151 279,00	179 524,71	280 363,20	129 084,20	85,33%
70878		41 539,00	51 603,48	84 129,52	42 590,52	102,53%
7088	Produits des téléalarmes	34 171,00	32 251,84	28 895,84	- 5 275,16	-15,44%
	Total	689 838,00	757 699,27	973 025,26	283 187,26	41,05%

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre regroupe la subvention versée par la Ville de Pontarlier, les participations de l'Etat, les subventions du Conseil Départemental, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les dotations, subventions et participations représentent plus de 78% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 3,27 M€ pour 2025.

Chapitre	74-Dotations, subventions et participations	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
74718	ETAT + SIAO + PRE	191 000,00	185 158,20	- 5 841,80	-3%
7473	Départements	97 200,00	83 873,40	- 13 326,60	-14%
74741	Subvention Ville de Pontarlier	1 800 000,00	1 500 000,00	- 300 000,00	-17%
747888	Subvention CAF	1 423 335,00	1 504 182,96	80 847,96	6%
	Total	3 511 535,00	3 273 214,56	- 238 320,44	-6,79%

Un suivi de la trésorerie à été effectué en 2025, permettant ainsi de ne pas demander l'entièreté de la subvention de la Ville de Pontarlier. De plus, certaines subventions dont notamment celle du Département pour le RPE et celle de l'Etat pour le service Social ont diminué.

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	74-Dotations, subventions et participations	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
74718	ETAT + SIAO + PRE	205 458,00	192 286,98	185 158,20	- 20 299,80	-9,88%
7473	Départements	99 848,00	102 958,52	83 873,40	- 15 974,60	-16,00%
74741	Subvention Ville de Pontarlier	1 606 694,00	1 800 000,00	1 500 000,00	- 106 694,00	-6,64%
747888	Subvention CAF	1 315 956,00	1 480 313,89	1 504 182,96	188 226,96	14,30%
	Total	3 227 956,00	3 575 559,39	3 273 214,56	45 258,56	1,40%

La subvention CAF a augmenté de presque 15 % en 2 ans soit 188 K€.

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour les locaux situés rue du Bastion.

Chapitre	75-Autres produits de gestion courante	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
752	Revenus des immeubles	14 765,00	14 765,32	0,32	100,00%
75888	Autres	-	2 405,81	2 405,81	0,00%
	Total	14 765,00	17 171,13	2 406,13	116,30%

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	75-Autres produits de gestion courante	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025
752	Revenus des immeubles	13 784,00	14 266,15	14 765,32	981,32	7,12%
75888	Autres	1,00	23 265,29	2 405,81	2 404,81	240481%
	Total	13 785,00	37 531,44	17 171,13	3 386,13	24,56%

Recettes de fonctionnement - Compte administratif 2025

Chapitre 77 - Produits spécifiques

Chapitre	77-Produits spécifiques	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou	3 000,00	1 097,88	-	1 902,12	36,60%
	Total	3 000,00	1 097,88	-	1 902,12	36,60%

▪ Evolution de 2023 à 2025

Chapitre	77-Produits spécifiques	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol En € 2023 à 2025	Evol en % 2023 à 2025	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou	4 507,00	3 250,00	1 097,88	-	3 409,12	-75,64%
	Total	4 507,00	3 250,00	1 097,88	-	3 409,12	-76%

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement, qui enrichissent le patrimoine du CCAS, sont quant à elles réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations, travaux en cours, etc.), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues liées aux investissements engagés par le CCAS.

Dépenses d'investissement - Compte administratif 2025

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux...

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

⇒ Subdivision 20, 21, 23 : Dépenses d'équipement

	Dépenses d'équipement	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
20	Immobilisations incorporelles	13 200,00	5 132,56	8 067,44	38,88%
21	Immobilisations corporelles	102 137,00	50 552,16	51 584,84	49,49%
23	Immobilisations en cours	37 060,20	-	37 060,20	0,00%
	Total	152 397,20	55 684,72	96 712,48	36,54%

Les dépenses d'équipement comprennent les achats de logiciels, les achats de mobilier et matériels informatiques, les travaux, les études. Elles s'élèvent à 55 K€ en 2025. Elles ont été réalisées à hauteur de 36%.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 sont les suivantes :

- Mise à jour du logiciel ABELIUM : 5 K€
- Renouvellement de la flotte informatique : 26 K€
- Renouvellement du mobilier de bureau pour une réorganisation des espaces de travail : 4 K€
- Mise en place de karcher dans les crèches : 8 K€
- Mobilier à destination de la petite enfance : 12 K€

⇒ Subdivision 40 : dépenses d'ordre

	Dépenses d'ordre	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
040	Opérations ordre transf. entre sections	13 345,00	13 342,28	2,72	99,98%
	Total	13 345,00	13 342,28	2,72	99,98%

Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des subventions perçues et ayant financé des immobilisations amortissables. En effet, les subventions servant à financer des biens amortissables doivent elles aussi être amorties sur la même durée que l'amortissement des biens.

Comptablement cela se traduit par l'émission de :

- mandats au chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre section) - Dépenses d'investissement,
- titres au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) - Recettes de fonctionnement.

Recettes d'investissement - Compte administratif 2025

Recettes d'investissement - Compte administratif 2025

Chapitre 10 - Dotations

Chapitre	10-Dotations	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
10222	FCTVA	4 395,00	4 395,58	0,58	100,01%
	Total	4 395,00	4 395,58	0,58	100,01%

Recettes d'investissement - Compte administratif 2025

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Chapitre	13-Subvention d'investissement	Budget 2025	CA 2025	Disponible	Taux de réalisation 2025
1318	Subvention amortissable	10 782,00	7 550,79	- 3 231,21	70,03%
	Total	10 782,00	7 550,79	- 3 231,21	70,03%

Acte à classer**DEL_20260224_2**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-05T09-21-40.00 (MI268026677)**Identifiant unique de l'acte :**025-262506405-20260224-DEL_20260224_2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** FINANCES - Compte administratif 2025**Date de décision :** 24/02/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** [2 - FINANCES - Compte administratif 2025.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **05/03/26 à 09:21**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **05/03/26 à 09:21**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **05/03/26 à 09:25**

EXTRAIT

**Du Registre des Délibérations
du C.C.A.S.**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN,
Messieurs BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames GABELLI et BULIARD,
Monsieur MICHAUD.

ABSENT : Mesdames TINE et CUENOT,
Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Monsieur VIVOT à Madame HERARD.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

FINANCES – Budget primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 du CCAS fait l'objet d'un rapport explicatif figurant en annexe.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À la majorité, par neuf voix pour, zéro voix contre et une abstention,

Adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

Pour extrait conforme,

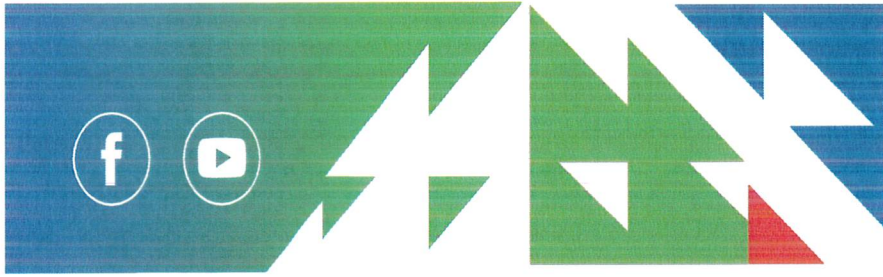
Pour le Président et par délégation



La Vice-Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Herard".

Bénédicte HERARD



CCAS



Budget Primitif 2026

[Conseil d'Administration du 24 février 2026](#)

N° d'identification d'Etablissement
262 506 405 00030 – Code APE 8899B

Sommaire

Préambule	1
Partie 1 : Rappel des résultats 2025	2
Partie 2 : Présentation générale du budget 2026	3
Partie 3 : Section de fonctionnement 2026	4
A. Recettes réelles de fonctionnement	5
B. Dépenses réelles de fonctionnement	7
Partie 4 : Section d'investissement 2026	10
A. Recettes d'investissement	10
B. Dépenses d'investissement	11
Partie 5 : Tableaux budgétaires 2026	12

Le document budgétaire établit conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M57 applicables aux CCAS peut être consulté sur demande à :
ccas@ville-pontarlier.com

Préambule

Le présent rapport expose les éléments de proposition de Budget Primitif 2026 présenté dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires soumis au Conseil d'Administration le 10 février 2026.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement,
- La section d'investissement.

Elles-mêmes sont subdivisées en deux parties :

- Les dépenses,
- Les recettes.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'opérations d'ordre qu'il convient de différencier. Les opérations réelles tant en dépenses qu'en recettes génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux financier entre section de fonctionnement et section d'investissement, voire à l'intérieur de la même section.

Le Budget Primitif 2026 du CCAS de Pontarlier est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2025. La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent (budget primitif + décisions modificatives).

Il vous est proposé dans les prochaines pages le cheminement suivant :

- Un rappel des résultats de l'année 2025 intégrés au Budget Primitif 2026,
- Une présentation générale du budget 2026,
- Une présentation de la section de fonctionnement,
- Une présentation de la section d'investissement,
- Un tableau récapitulatif du Budget Primitif 2026 présenté par chapitre budgétaire.

Partie 1 : Rappel des résultats 2025

Comme présenté dans le rapport du Compte Administratif 2025, les résultats à reprendre dans le Budget Primitif 2026 sont les suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement (A)	354 033,28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cpte 001 (B)	50 522,61 €
Restes à réaliser en dépenses (C)	25 474,76 €
Restes à réaliser en recettes (D)	0,00 €
Solde d'investissement avec Restes à réaliser (E=B-C+D)	25 047,85 €
Affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement en investissement (cpte 1068) (F)	0,00 €
Surplus du résultat d'exploitation à affecter ou à reporter (G=A-F)	354 033,28 €
Restes à réaliser - Fonctionnement	
Restes à réaliser en dépenses fonctionnement (H)	0,00 €
Restes à réaliser en recettes fonctionnement (I)	0,00 €
Solde à financer sur reste à réaliser fonctionnement (J = I-H)	0,00 €
Disponible "net" pour BP 2026 - Fonctionnement (Résultats 2025 - Affectation du résultat - RAR fonctionnement) (K=G-J)	354 033,28 €
Disponible "net" pour BP 2026 - Investissement (Résultats 2025 + Affectation du résultat - RAR investissement) (L=E+F)	25 047,85 €

Après prise en compte des restes à réaliser 2025, le solde disponible pour le Budget Primitif 2026 est de 354 K€ pour le fonctionnement et 25 K€ pour l'investissement.

Partie 2 : Présentation générale du budget

Le Budget Primitif 2026 du CCAS de Pontarlier est en équilibre avec 5,12 M€ en recettes et 5,12 M€ en dépenses.

		Dépenses		
		Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2025	Budget primitif 2026
Section de fonctionnement		4 909 465,86 €	0,00 €	4 909 465,86 €
Opérations réelles		4 818 241,86 €	0,00 €	4 818 241,86 €
Opérations d'ordre		91 224,00 €	0,00 €	91 224,00 €
Section d'investissement		192 127,62 €	25 474,76 €	217 602,38 €
Opérations réelles		176 289,62 €	25 474,76 €	201 764,38 €
Opérations d'ordre		15 838,00 €	0,00 €	15 838,00 €
TOTAL		5 101 593,48 €	25 474,76 €	5 127 068,24 €
		Recettes		
		Opérations de l'exercice	Restes à réaliser 2025	Budget primitif 2026
Section de fonctionnement		4 909 465,86 €	0,00 €	4 909 465,86 €
Opérations réelles		4 893 627,86 €	0,00 €	4 893 627,86 €
Opérations d'ordre		15 838,00 €	0,00 €	15 838,00 €
Section d'investissement		217 602,38 €	0,00 €	217 602,38 €
Opérations réelles		128 885,38 €	0,00 €	128 885,38 €
Opérations d'ordre		88 717,00 €	0,00 €	88 717,00 €
TOTAL Recettes		5 127 068,24 €	0,00 €	5 127 068,24 €
		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement		4 909 465,86 €	4 909 465,86 €	0,00 €
Investissement		217 602,38 €	217 602,38 €	0,00 €

Partie 3 : Section de fonctionnement 2026

La section de fonctionnement retranscrit l'ensemble des charges (frais de personnel, fournitures, prestations de services, etc..) et des produits (subvention de la Ville de Pontarlier, participation de la CCGP au titre des micro-crèches, participations des familles, participations des différents partenaires etc....) correspondant aux opérations courantes et régulières du CCAS.

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
013	Atténuations de charges	76 597,00	93 241,08	16 644,08	22%
70	Produit des services et du domaine	884 600,00	1 005 500,00	120 900,00	14%
74	Subventions et participations	3 511 535,00	1 822 881,00	- 1 688 654,00	-48%
75	Autres produits de gestion courante	14 765,00	1 614 972,50	1 600 207,50	10838%
77	Produits spécifiques	3 000,00	3 000,00	-	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté	355 872,38	354 033,28	- 1 839,10	-1%

Total Recettes Réelles - Fonctionnement (A)	4 846 369,38	4 893 627,86	47 258,48	1%
--	---------------------	---------------------	------------------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	709 143,00	706 824,10	- 2 318,90	0%
012	Charges de personnel	3 766 944,00	3 976 569,76	209 625,76	6%
65	Autres charges de gestion courante	138 972,00	134 848,00	- 4 124,00	-3%
67	Charges spécifiques	1 000,00	-	- 1 000,00	-100%
68	Dotations aux provisions	-	-	-	0%

Total Dépenses Réelles - Fonctionnement (B)	4 616 059,00	4 818 241,86	202 182,86	4%
--	---------------------	---------------------	-------------------	-----------

Autofinancement brut (C=A-B) 230 310,38 € 75 386,00 € -154 924,38 € -67%

Au vu de ces tableaux, il apparaît que la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement assez important pour alimenter la section d'investissement.

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- ~ La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
- ~ Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère,
- ~ Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité

A. Recettes réelles de fonctionnement

Au stade du Budget Primitif 2026, les recettes réelles de fonctionnement (reprise de résultat comprise) sont estimées à 4.89 M€. En les comparant avec les prévisions de l'exercice 2025, elles sont en augmentation de 48 K€ (+1%).

➤ Atténuations de charges (chapitre 013)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
Ressources (R)	16 791,00	31 651,00	14 860,00	88%
Pôle Action Social (PAS)	3 000,00	10 000,00	7 000,00	233%
Pôles Petite Enfance (PE)	56 806,00	51 590,08	- 5 215,92	-9%
Total	76 597,00	93 241,08	16 644,08	22%

Comme son nom l'indique, ce chapitre budgétaire correspond à des dépenses réalisées par le CCAS qui doivent être réduites, dont les indemnités journalières et le supplément familiale de traitement.

Ces recettes représentent 2% des recettes de fonctionnement.

➤ Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
PAS - Téléalarme	27 600,00	26 500,00	- 1 100,00	-4%
PE - Participation des communes (RPE)	55 000,00	60 000,00	5 000,00	9%
PE - Participation familiale (crèche)	495 000,00	577 000,00	82 000,00	17%
PE - Remboursement euros près CCGP (MIC)	307 000,00	342 000,00	35 000,00	11%
Total	884 600,00	1 005 500,00	120 900,00	14%

Ce poste de recettes, représentant 21% des recettes de fonctionnement, est en augmentation de 120 K€ par rapport aux prévisions 2025 s'expliquant par :

- ~ une augmentation de près de 35 K€ de la participation de la CCGP pour les 3 micro-crèches intercommunales afin de couvrir les dépenses de frais de personnel supplémentaires pour la Micro-crèche Intercommunale 1,2,3 Soleil,
- ~ une hausse de 82 K€ de la participation des familles pour les accueils d'enfants en crèches, multi-accueil ou micro-crèches intercommunales, ce poste a été augmenté du fait de l'augmentation du plafond CAF,
- ~ des recettes liées à la téléalarme en baisse de 1,1 K€,
- ~ la prévision des facturations aux communautés de communes dans le cadre du Relais Petite Enfance en légère augmentation de 5 K€.

➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
R - Subvention Ville de Pontarlier	1 800 000,00	-	- 1 800 000,00	-100%
R - Subvention CAF PRE	25 000,00	25 000,00	-	0%
PE - Subvention CAF ET MSA	1 423 335,00	1 559 481,00	136 146,00	10%
<i>PRESTATION DE SERVICE UNIQUE</i>	<i>1 070 748,00</i>	<i>1 124 972,00</i>	<i>54 224,00</i>	<i>5%</i>
<i>BONUS TERRITOIRE</i>	<i>318 847,00</i>	<i>388 625,00</i>	<i>69 778,00</i>	<i>22%</i>
<i>APPEL A PROJETS</i>	<i>29 930,00</i>	<i>42 074,00</i>	<i>12 144,00</i>	<i>41%</i>
<i>MSA</i>	<i>3 810,00</i>	<i>3 810,00</i>	-	<i>0%</i>
PE - Subvention département (RPE)	40 800,00	20 000,00	- 20 800,00	-51%
PAS - Subvention département	56 400,00	56 400,00	-	0%
PAS - Subvention Etat	154 000,00	150 000,00	- 4 000,00	-3%
PAS - Subvention SIAO	12 000,00	12 000,00	-	0%
Total	3 486 535,00	1 797 881,00	- 1 688 654,00	-48%

Ce chapitre représente 37% des recettes réelles de fonctionnement.

A partir de 2026, la subvention de la Ville de Pontarlier est déplacée au chapitre 75.

Les estimations des participations 2025 versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en augmentation de 148 K€ par rapport à 2025 s'expliquant principalement par :

- une augmentation de la Prestation de Service Unique (PSU) de 54 K€ principalement due à la micro-crèche 1,2,3 Soleil qui profitera d'une année pleine.
- une augmentation de 69 K€ pour les versements liés au Bonus Territoire (changements de barèmes).
- une augmentation de 12 K€ des financements de la CAF notamment par la présence en 2026 du projet Journée de la Petite enfance et d'autres appels à projets.

Les participations de l'Etat représentent un montant de 150 K€, en diminution de 4 K€ ; par mesure de précaution et dans l'attente de la confirmation par les services de l'Etat.

Les participations du Département sont évaluées à la baisse du côté du RPE, notamment suite à la participation reçue de moitié en 2025 pour un montant de 21K€.

➤ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
R - Subvention Ville de Pontarlier	-	1 600 000,00	1 600 000,00	0%
R - Revenu des immeubles	14 765,00	14 972,50	207,50	100%
Total	14 765,00	1 614 972,50	1 600 207,50	10838%

Les recettes de ce chapitre représentent 33% des recettes de fonctionnement, il comprend :

- ~ la subvention de la Ville de Pontarlier, en diminution de 200 K€ par rapport à 2025. Cette diminution est liée notamment à une meilleure gestion de la trésorerie et une augmentation de nos recettes. En 2025, le CCAS n'avait demandé que 1,5 M€.
- ~ le loyer versé par la Ville de Pontarlier pour l'occupation des locaux situés rue du Bastion. Celui-ci augmente de 0.2 K€ en lien avec l'évolution de l'indice de référence des loyers.

➤ **Produits spécifiques** (chapitre 77)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
Pôle Action Social	3 000,00	3 000,00	-	0%
Total	3 000,00	3 000,00	-	0%

Sur ce chapitre budgétaire sont imputés les remboursements des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) inutilisés de l'année N-1.

➤ **Résultats de fonctionnement reportés** (chapitre 002)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
Ressources	355 872,38	354 033,28 €	- 1 839,10	-0,52%

B. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4.8 M€. Elles sont en augmentation de 204 K€ par rapport aux prévisions 2025, soit une hausse de l'ordre de 4,4%. Cette évolution s'explique par différents facteurs détaillés ci-après.

➤ **Charges à caractère général** (chapitre 011)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
Subdivision 60 Achats et variation de stocks	114 290,00	113 774,00	- 516,00	0%
- Pôle Ressource	23 970,00	8 226,00	- 15 744,00	-66%
- Pôle Social	3 200,00	9 764,00	6 564,00	205%
- PPE Relais Petite Enfance	2 400,00	7 916,00	5 516,00	230%
- PPE EAJE	84 720,00	87 868,00	3 148,00	4%
Subdivision 61 Services extérieurs	508 951,00	476 517,00	- 32 434,00	-6%
- Pôle Ressource	69 187,00	40 930,00	- 28 257,00	-41%
- Pôle Social	122 526,00	119 614,00	- 2 912,00	-2%
- PPE Relais Petite Enfance	36 642,00	50 507,00	13 865,00	38%
- PPE EAJE	280 596,00	265 466,00	- 15 130,00	-5%
Subdivision 62 : Autres services extérieurs	80 902,00	111 283,10	30 381,10	38%
- Pôle Ressource	32 780,00	44 780,00	12 000,00	37%
- Pôle Social	19 830,00	26 160,00	6 330,00	32%
- PPE Relais Petite Enfance	7 657,00	6 919,00	- 738,00	-10%
- PPE EAJE	20 635,00	33 424,10	12 789,10	62%
Subdivision 63 : Impôts et taxes	5 000,00	5 250,00	250,00	5%
Total	709 143,00	706 824,10	- 2 318,90	0%

Les charges à caractère général baissent légèrement de 2 K€, ce chapitre représente 14 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Subdivision 60 :

Les dépenses restent stables, seuls des mouvements entre les service ont été effectuées.

Subdivision 61 :

Une baisse d'environ 32 K€ est observée entre 2025 et 2026, principalement par :

- 17 K€ de prévision de portage de repas,
 - 4 K€ liés aux assurances statutaires, notamment car la masse salariale n'avait pas autant augmenté en 2024 qu'en 2023 (L'assurance statutaire étant calculée sur une la masse salariale N-2),
 - 4 K€ de maintenance, car en 2025, le logiciel ABELIUM et ELISSAR avaient fait l'oeuvre de refonte,
 - 17 K€ de formation, une partie étant liée à la prise en charge par le CNFPT de la formation d'une apprentie. De plus, la formation ABELIUM s'est déroulée en 2025 d'où son absence dans le budget 2026.
- + 8K€ pour les intervenants pour la Journée Petite Enfance.

Subdivision 62 :

Une hausse de 30 K€ est observée en 2026, principalement due à :

- 10 K€ de frais d'honoraires pour le recrutement de la Direction du CCAS en 2025,
- + 40 K€ de frais de mise à disposition de matériels informatiques, en forte augmentation depuis 2024.

➤ Charges de personnel (chapitre 012)

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
- Pôle Ressource	438 370,00	385 068,76	- 53 301,24	-12%
- Pôle Social	285 719,00	397 722,00	112 003,00	39%
- Relais Petite Enfance	299 653,00	306 734,00	7 081,00	2%
- Crèches	2 743 202,00	2 887 045,00	143 843,00	5%
Total	3 766 944,00	3 976 569,76	209 625,76	6%

Le chapitre sur les charges de personnel représente 82 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est en hausse de 210 K€ lié à :

- l'augmentation des 3% des cotisations CNRACL qui impactera le chapitre de 30 K€,
- l'ouverture sur l'année complète de la micro-crèche 1,2,3 Soleil, ce qui impactera la masse salariale de 94 K€,
- des remplacements de postes vacants (52 K€)
- l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de 34 K€.

Les dépenses de personnel ont été retravaillées en 2025, notamment sur l'imputation des services, ce travail continuera en 2026 notamment par le biais du logiciel ABELIUM afin d'obtenir des prévisions plus claires.

➤ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses représente environ 3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement les subventions versées aux associations œuvrant dans le domaine social, les dépenses de secours d'urgence, la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL), la rétrocession à la Ville de Pontarlier de la subvention perçue au titre du Programme de Réussite Educative (PRE).

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
- Pôle Ressource	82 210,00	84 315,00	2 105,00	3%
- Pôle Social	49 140,00	49 220,00	80,00	0%
- Relais Petite Enfance	350,00	153,00	- 197,00	-56%
- Crèches	7 272,00	1 160,00	- 6 112,00	-84%
Total	138 972,00	134 848,00	- 4 124,00	-3%

En 2026, seuls quelques changements de comptes entre le chapitre 011 et 65 seront opérés. Ce chapitre reste en baisse de 4 K€, notamment car, sur 2025 une partie de la mise à jour d'ABELIUM a été imputée sur ce chapitre 65.

Partie 4 : Section d'investissement 2025

Les opérations qui enrichissent le patrimoine du CCAS sont réunies dans la section d'investissement. Elles retracent les opérations budgétaires relatives aux dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, travaux en cours), le remboursement du capital de la dette, l'emprunt et les dotations ou subventions perçues en lien avec les investissements engagés par le CCAS.

Recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
	Autofinancement brut	230 310,38	75 386,00	- 154 924,38	-67%
10	Dotation	4 395,00	2 362,00	- 2 033,00	-46%
13	Subventions	10 782,00	73 493,77	62 711,77	582%
001	Résultat d'investissement reporté	60 837,82	50 522,61	- 10 315,21	-17%

Total Recettes Réelles - Investissement (A)	306 325,20	201 764,38	- 104 560,82	-34%
--	-------------------	-------------------	---------------------	-------------

Dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	10 200,00	17 052,00	6 852,00	67%
21	Immobilisations corporelles	105 137,00	184 712,38	79 575,38	76%
23	Immobilisations en cours	24 300,00	-	- 24 300,00	-100%

Total Dépenses Réelles - Investissement (B)	139 637,00	201 764,38	62 127,38	44%
--	-------------------	-------------------	------------------	------------

A. Recettes d'investissement

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
Autofinancement brut	230 310,38	75 386,00	- 154 924,38	-67%
Subvention FME CAF	10 782,00	73 493,77	62 711,77	582%
FCTVA	4 395,00	2 362,00	- 2 033,00	-46%
Reprise de résultat	60 837,82	50 522,61	- 10 315,21	-17%
Total	245 487,38	201 764,38	- 94 245,61	-38%

Entre 2025 et 2026, une baisse de l'autofinancement est visible, elle s'explique en majorité par la baisse de la subvention de la Ville de Pontarlier. L'autofinancement du CCAS reste très correct, notamment par l'absence d'emprunt.

Une prévision importante de subvention est budgétée, notamment en prévision de l'acquisition de meubles pour le déménagement de la crèche Petits Loups à Vannolles, cette subvention devrait être de 80% du matériel acquis, mais dans une optique de précautions celle ci est réduite.

B. Dépenses d'investissement

➤ Immobilisation incorporelles

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
- Pôle Ressource	5 000,00	17 052,00	12 052,00	241%
- Pôle Petite Enfance	5 200,00	-	- 5 200,00	-100%
Total	10 200,00	17 052,00	6 852,00	67%

En 2025, la mise à jour du logiciel ABELIUM a bien été effectuée. Celle concernant la mise en place d'Airdelib a été reportée en 2026.

Le logiciel Maarch devrait être mis en place en 2026 pour un montant de 9 K€.

➤ Immobilisation corporelles

Services	BP 2025	BP 2026	Evolution €	Evolution %
- Matériel de puériculture subventionné à 80%	19 887,00	31 344,62	11 457,62	58%
- Matériel de puériculture subventionné à 80% pour le projet VANNOLES	-	126 000,00	126 000,00	0%
- Matériel de puériculture non subventionné	-	585,00	585,00	0%
- Mobilier de bureau et informatique	45 250,00	7 360,00	- 37 890,00	-84%
- Matériel de transport	30 000,00	17 422,76	- 12 577,24	-42%
- Autres constructions	10 000,00	2 000,00	- 8 000,00	-80%
Total	105 137,00	184 712,38	100 152,62	95%

Dans le cadre d'un appel à projets CAF, des opérations financées par le Fonds de Modernisation de l'Équipement (FME) seront mises en œuvre pour les structures petite enfance.

Pour donner suite à des recommandations de la PMI (Protection maternelle infantile), le réaménagement des meubles de change de la crèche familiale Capucine est prévu à hauteur d'environ 8 K€ et du multi accueil Pirouette à hauteur d'environ 6,5 K€.

Concernant le projet d'installation de la crèche P'tits Loups à Vannolles, il convient de répondre à l'appel à projets de la CAF en 2026. Dans ce cadre, il est demandé d'inscrire à la section d'investissement une enveloppe d'environ 126 K€ pour l'acquisition d'équipement.

L'ensemble de ces investissements, dans le cadre du Fonds de Modernisation de l'Équipement (FME), devrait être subventionné à 80%.

Par ailleurs, une enveloppe de 12 K€ a été inscrite pour le renouvellement de l'électroménager des structures d'accueil du jeune enfant, afin de prévenir les risques liés aux pannes et d'assurer la continuité de service.

Un budget de mobilier et matériel informatique est inscrit afin de finaliser le renouvellement informatique qui sera opéré en 2026.

Partie 5 : Tableaux budgétaires 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Rappel	Propositions soumises au vote					
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2025 A	CA 2025 B	Prévisions 2026 C	RAR 2025 D	BP 2026 E= C+D	Evolutions en € BP 2026 et prévisions 2025 F=E-A	Evolutions en % BP 2026 et prévisions 2025 G=F/A
011	Charges à caractère général	709 143,00 €	628 504,02 €	706 824,10 €		706 824,10 €	-2 318,90 €	-0,3%
012	Charges de personnel	3 766 944,00 €	3 638 902,87 €	3 976 569,76 €		3 976 569,76 €	209 625,76 €	5,6%
65	Autres charges de gestion courante	138 972,00 €	123 851,02 €	134 848,00 €		134 848,00 €	-4 124,00 €	-3,0%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-1 000,00 €	-100,0%
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	4 616 059,00 €	4 391 257,91 €	4 818 241,86 €	0,00 €	4 818 241,86 €	202 182,86 €	4,4%
023	Virement à la section d'investissement	20 774,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-20 774,38 €	-100,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 953,00 €	46 765,42 €	91 224,00 €		91 224,00 €	22 271,00 €	32,3%
	Total des dépenses d'ordre	89 727,38 €	46 765,42 €	91 224,00 €	0,00 €	91 224,00 €	1 496,62 €	1,7%
	Total général - Dépenses	4 705 786,38 €	4 438 023,33 €	4 909 465,86 €	0,00 €	4 909 465,86 €	203 679,48 €	4,3%

RECETTES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2025 A	CA 2025 B	Prévisions 2026 C	RAR 2025 D	BP 2026 E= C+D	Evolutions en € BP 2026 et prévisions 2025 F=E-A	Evolutions en % BP 2026 et prévisions 2025 G=F/A
013	Atténuation de charges	76 597,00 €	159 379,36 €	93 241,08 €		93 241,08 €	16 644,08 €	21,7%
70	Produits des services	884 600,00 €	973 025,26 €	1 005 500,00 €		1 005 500,00 €	120 900,00 €	13,7%
74	Dotations, subventions et participations	3 511 535,00 €	3 273 214,56 €	1 822 881,00 €		1 822 881,00 €	-1 688 654,00 €	-48,1%
75	Autres produits de gestion courante	14 765,00 €	16 124,89 €	1 614 972,50 €		1 614 972,50 €	1 600 207,50 €	10837,8%
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	1 097,88 €	3 000,00 €		3 000,00 €	0,00 €	0,0%
002	Résultat de fonctionnement reporté CA n-1	355 872,38 €	355 872,38 €	354 033,28 €		354 033,28 €	-1 839,10 €	-0,5%
	Total des recettes réelles	4 846 369,38 €	4 778 714,33 €	4 893 627,86 €	0,00 €	4 893 627,86 €	47 258,48 €	1,0%
042	Amortissement des subventions	13 345,00 €	13 342,28 €	15 838,00 €		15 838,00 €	2 493,00 €	18,7%
	Total des recettes d'ordre	13 345,00 €	13 342,28 €	15 838,00 €	0,00 €	15 838,00 €	2 493,00 €	18,7%
	Total général - Recettes	4 859 714,38 €	4 792 056,61 €	4 909 465,86 €	0,00 €	4 909 465,86 €	49 751,48 €	1,0%
	SOLDE	153 928,00 €	354 033,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-153 928,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2025 A	CA 2025 B	Prévisions 2026 C	RAR 2025 D	BP 2026 E= C+D	Evolutions en € BP 2026 et prévisions 2025 F=E-A	Evolutions en % BP 2026 et prévisions 2025 G=F/A
20	Immobilisations incorporelles	10 200,00 €	5 132,56 €	9 000,00 €	8 052,00 €	17 052,00 €	6 852,00 €	67,2%
21	Immobilisations corporelles	105 137,00 €	50 552,16 €	167 289,62 €	17 422,76 €	184 712,38 €	79 575,38 €	75,7%
23	Immobilisations en cours	37 060,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-37 060,20 €	-100,0%
	Total des dépenses d'équipement	152 397,20 €	55 684,72 €	176 289,62 €	25 474,76 €	201 764,38 €	49 367,18 €	32,4%
13	Subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investissement reporté CA n-1					0,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses réelles	152 397,20 €	55 684,72 €	176 289,62 €	25 474,76 €	201 764,38 €	49 367,18 €	32,4%
040	Amortissement des subventions	13 345,00 €	13 342,28 €	15 838,00 €		15 838,00 €	2 493,00 €	18,7%
	Total des dépenses d'ordre	13 345,00 €	13 342,28 €	15 838,00 €	0,00 €	15 838,00 €	2 493,00 €	18,7%
	Total général - Dépenses	165 742,20 €	69 027,00 €	192 127,62 €	25 474,76 €	217 602,38 €	51 860,18 €	31,3%

RECETTES								
Chapitre	Libellé nature	Prévisions 2025 A	CA 2025 B	Prévisions 2026 C	RAR 2025 D	BP 2026 E= C+D	Evolutions en € BP 2026 et prévisions 2025 F=E-A	Evolutions en % BP 2026 et prévisions 2025 G=F/A
10	Dotations	4 395,00 €	4 395,58 €	2 362,00 €		2 362,00 €	-2 033,00 €	-46,3%
13	Subventions	10 782,00 €	7 550,79 €	73 493,77 €		73 493,77 €	62 711,77 €	581,6%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
001	Résultat d'investis. reporté CA n-1	60 837,82 €	60 837,82 €	50 522,61 €		50 522,61 €	-10 315,21 €	-17,0%
	Total des recettes réelles	76 014,82 €	72 784,19 €	126 378,38 €	0,00 €	126 378,38 €	50 363,56 €	66,3%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 953,00 €	46 765,42 €	91 224,00 €		91 224,00 €	22 271,00 €	32,3%
021	Virement de la section de fonctionnement	20 774,38 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	-20 774,38 €	-100,0%
	Total des recettes d'ordre	89 727,38 €	46 765,42 €	91 224,00 €	0,00 €	91 224,00 €	1 496,62 €	1,7%
	Total général - Recettes	165 742,20 €	119 549,61 €	217 602,38 €	0,00 €	217 602,38 €	51 860,18 €	31,3%
	SOLDE	0,00 €	50 522,61 €	25 474,76 €	-25 474,76 €	0,00 €	0,00 €	
	SOLDE	153 928,00 €	404 556,89 €	25 474,76 €	-25 474,76 €	0,00 €		

Acte à classer

DEL_20260224_3

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-05T09-23-28.00 (MI268026896)

Identifiant unique de l'acte :

025-262506405-20260224-DEL_20260224_3-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - Budget primitif 2026

Date de décision : 24/02/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Documents budgétaires (BP, DM, CA ...) et annexes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 3 - FINANCES - Budget primitif
2026.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/03/26 à 09:23

Par JEBRANI Eleonore

Transmis

Date 05/03/26 à 09:23

Par JEBRANI Eleonore

Accusé de réception

Date 05/03/26 à 09:29

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, BOBILLIER, COLIN,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET,
CUENOT et BULIARD,
Monsieur MICHAUD.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Madame CUENOT à Madame BOBILLIER.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

ACTION SOCIALE – Convention ONaCVG

L'ONaCVG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre) est un Établissement Public Administratif placé sous la tutelle du ministère des armées chargé de veiller aux intérêts matériels et moraux du monde combattant.

À cet effet, il met en œuvre de politique de mémoire, de réparation et de solidarité visant à faire reconnaître et valoriser les engagements des forces armées françaises et favoriser la réinsertion et la réadaptation de ses ressortissants à la vie civile.

S'agissant de la mission de solidarité, il peut être amené pour ses ressortissants, à les assister dans des démarches visant à faire valoir leurs droits et à leur apporter des aides financières pour faire face à des situations de précarité.

Cette action sociale de l'ONaCVG, subsidiaire au droit commun, s'inscrit dans une complémentarité de l'action sociale du CCAS et c'est ainsi qu'un partenariat dans ce cadre est envisageable.

Dans le cadre de ce partenariat, et dans un engagement mutuel, le CCAS identifie dans les publics qu'il accompagne les anciens combattants et veuves d'anciens combattant en situation de précarité financière. L'ONaCVG vient en appui au CCAS dans cette identification et peut accompagner les bénéficiaires dans le remplissage des dossiers.

Ce partenariat est formalisé dans une convention jointe en annexe.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent la convention et autorise Monsieur le Président à la signer

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation



La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

**CONVENTION DE PARTENARIAT
N°ONAC/DG/JUR/CONV/2026-002**

Entre les soussignés :

L'Office national des combattants et des victimes de guerre, établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère des Armées et des anciens combattants, dont le siège est situé 129, rue de Grenelle - 75700 PARIS Cedex 07.

Représenté par sa directrice générale, Madame Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS,

ci-après désigné « ONaCVG »

d'une part,

ET

Le Centre communal d'action sociale de Pontarlier, Etablissement Public à Caractère Administratif, portant le N° SIRET 262 506 405 00063 dont le siège est situé 6 rue des capucins 25300 PONTARLIER

Représenté par son président Monsieur Patrick GENRE

Ci-après désigné « CCAS de Pontarlier »

d'autre part,

Également collectivement désignés ci-après par « les Parties ».

PREAMBULE

L'Office national des combattants et des victimes de guerre, établissement public placé sous la tutelle du ministère des Armées, assure la préservation des intérêts matériels et moraux de ses ressortissants dont la liste est fixée en annexe et prévue par l'article L. 611-2 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Au travers de ses trois missions fondamentales, l'ONaCVG œuvre pour la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la transmission de la politique de mémoire du ministère des Armées et des Anciens combattants.

Son réseau territorial garantit un accompagnement de proximité et répond aux exigences d'aide, de reconnaissance et de transmission auprès de tous ses ressortissants.

Le CCAS de Pontarlier est un Etablissement Public Administratif. Il anime une action générale de prévention et de développement social pour la Ville de Pontarlier en lien avec les institutions publiques, associatives et privées. Il se mobilise afin d'intervenir de manière rapide et efficace auprès des publics prioritaires en accompagnant :

- Les personnes de plus de 50 ans sans enfant(s) à charge, en situation de vulnérabilité et de précarité en logement,
- Les personnes majeures sans domicile fixe à Pontarlier uniquement,
- Les employés municipaux issus des trois collectivités, Ville de Pontarlier, Communauté de Communes du Grand Pontarlier et Centre Communal d'Action Sociale, qui rencontrent des difficultés impactant leur vie au travail.

Constatant la complémentarité de leurs missions en matière d'accompagnement social, les Parties ont souhaité formaliser un partenariat par la présente convention.

Il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du partenariat entre l'ONaCVG par l'intermédiaire de son service départemental du Doubs et le CCAS de Pontarlier.

Ce partenariat vise à :

- Faciliter le repérage par le CCAS des ressortissants en situation de vulnérabilité ou d'isolement ;
- Etablir un processus efficace d'orientation vers l'ONaCVG pour l'activation des droits spécifiques et des aides disponibles au regard de leur situation.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'ONaCVG

L'Office national des combattants et des victimes de guerre s'engage à :

- Communiquer aux agents municipaux du CCAS une fiche synthétique décrivant les conditions d'attribution des aides financières de l'ONaCVG ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de sa compétence ;
- Diffuser auprès des associations d'anciens combattants et patriotiques de Pontarlier et de ses environs, l'information relative à l'existence de ce partenariat ;
- Ecrire les éléments de langage du CCAS de Pontarlier dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de solidarité de l'ONaCVG ;
- Garantir la confidentialité des données recueillies conformément au RGPD, particulièrement par le recueil du consentement des intéressés ;
- Désigner un référent dans le cadre de ce partenariat afin de faciliter et sécuriser les échanges d'informations.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU CCAS DE PONTARLIER

Le CCAS de Pontarlier s'engage à :

- Désigner un référent « ONaCVG » et communiquer à l'Office les coordonnées de ce dernier ;
- Identifier les personnes susceptibles d'être des ressortissants de l'ONaCVG ;
- Signaler à l'ONaCVG les situations de vulnérabilité identifiées et recueillir, via le formulaire joint en annexe, le consentement de la personne concernée en cas d'échange d'informations ;
- Utiliser ses moyens de communication pour appuyer la politique de solidarité de l'ONaCVG ;
- Orienter les ressortissants de l'ONaCVG vers le service départemental du Doubs.

ARTICLE 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Sur la procédure de signalement et d'orientation :

- Identification d'un ressortissant par le CCAS de Pontarlier ;
- Transmission des informations au référent de l'ONaCVG par courriel ;
- Mise en relation directe avec les services de l'ONaCVG ;

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNEES

Une convention spécifique relative au traitement des données est définie en annexe de la présente convention. Elle précise :

- La nature des données collectées ;
- Les finalités du traitement ;
- Les droits des personnes concernées ;
- Les mesures de sécurité mises en œuvre ;
- Les modalités d'échanges de données personnelles entre les Parties ;

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée de trois 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 1 an.

Le présent partenariat se compose du présent acte et de ses éventuels avenants - signés des Parties - et annexes.

ARTICLE 7 : GRATUITE DU PARTENARIAT

La convention ne comporte pas de volets financiers, les deux parties ne pouvant exiger une quelconque compensation financière pour les éléments listés.

ARTICLE 8 : EVALUATION DU PARTENARIAT

Chaque année, les Parties établiront un bilan du partenariat et les éventuels aménagements ou améliorations à apporter.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Tout au long du présent partenariat, les Parties consentent à ce que l'une et l'autre utilisent leurs logos respectifs dans tous les supports de communication qu'elles sont susceptibles de promouvoir dans le cadre du présent partenariat ainsi que sur leurs sites internet.

Dans les mêmes conditions, elles consentent mutuellement à utiliser leurs logos respectifs pour chacune de leurs actions de communication en lien avec le présent partenariat.

ARTICLE 10 : RESILIATION - REVISION

10.1 Le présent partenariat peut être résilié par l'une des Parties en cas de manquement par l'autre à ses engagements contractuels. La Partie qui constate le manquement adresse à la Partie défaillante par lettre recommandée avec accusé réception une mise en demeure de se conformer à ses obligations dans un délai de quinze (15) jours à compter de la première présentation de cette lettre recommandée.

Dans le cas où la mise en demeure prévue à l'alinéa ci-dessus est restée sans effet dans le délai imparti, la Partie lésée peut résilier le partenariat à tout moment, de plein droit et sans indemnité.

10.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables et ne seront pas réputées avoir manqué à leurs obligations en cas d'inexécution de la totalité ou d'une partie de ces dernières, si ce manquement est dû à un cas de force majeure reconnu par le droit en vigueur au moment de sa survenance.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE

Aider Reconnaître Transmettre

ARTICLE 12 : LITIGE

Les éventuels litiges dans l'exécution de cette convention seront résolus d'un commun accord par les signataires.

A défaut de règlement amiable, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal compétent.

Les parties s'accordent pour qu'aucune compensation de quelque nature que ce soit ne soit versée.

Fait en deux exemplaires, à Pontarlier, le 24/02/2024

Pour le CCAS de Pontarlier,
Son président



Pour l'ONACVG, la directrice générale
et par délégation, le directeur du service départemental

Jean-Yves MONNIN



Acte à classer**DEL_20260224_4**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-27T10-05-53.00 (MI267895911)**Identifiant unique de l'acte :**

025-262506405-20260224-DEL_20260224_4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ACTION SOCIALE - Convention ONaCVG**Date de décision :** 24/02/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale
8.2.2. Personnes âgées**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : 4 - ACTION SOCIALE -
ONaCVG.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **27/02/26** à **10:05**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **27/02/26** à **10:05**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **27/02/26** à **10:11**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du C.C.A.S.

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

18 heures 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN,
Messieurs BEDOURET, TOULET, et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames GABELLI et BULIARD,
Monsieur MICHAUD.

ABSENT : Mesdames TINE et CUENOT,
Monsieur BRUN-BARRONAT.

PROCURATION : Monsieur VIVOT à Madame HERARD.

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 19 février 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs

1/ CCAS - Structures d'Accueil Petite Enfance

À la suite du départ d'un agent (mobilité interne au sein du CCAS), afin de pouvoir assurer son remplacement, il est proposé une modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet. En contrepartie, un poste de conseiller socio-éducatif sera supprimé.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison d'une vacance d'un poste ne pouvant être pourvu par un titulaire pour exercer les fonctions susmentionnées. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire d'attaché

territorial entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, et ce compte tenu des fonctions, de la qualification requise pour leur exercice, du diplôme et de l'expérience de l'agent. Il bénéficiera des primes afférentes à ce grade.

Emploi : Conseiller socio-éducatif, à temps complet :

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Emploi : Attaché territorial, à temps complet

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Les membres du Conseil d'Administration,

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent la modification du tableau des effectifs tel qu'énoncée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

La Vice-Présidente,



Bénédicte Herard

Bénédicte HERARD

Acte à classer**DEL_20260224_5**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-27T10-07-21.00 (MI267896047)**Identifiant unique de l'acte :**

025-262506405-20260224-DEL_20260224_5-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Modification du tableau des effectifs**Date de décision :** 24/02/2026**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création, transformation, suppression de poste**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

Acte : 5 - ADMINISTRATION GENERALE - **Multicanal :** Non
Modification du tableau des effectifs.PDF

Classer

Annuler

PréparéDate **27/02/26** à **10:07**Par **JEBRANI Eleonore****Transmis**Date **27/02/26** à **10:07**Par **JEBRANI Eleonore****Accusé de réception**Date **27/02/26** à **10:11**